

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SERRIS	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
	Bretelle Echangeur A4 - Départementale 231					3	100	
	Bretelle Echangeur A4 - Départementale 231					3	100	
	Autoroute A4					1	300	
	Départementale 231	44	+ 240	45	+ 780	3	100	
	Départementale 231	45	+ 780	46	+ 210	4	30	
	Départementale 231	46	+ 210	46	+ 640	3	100	
	Départementale 406	15	+ 270	16	+ 400	3	100	
	Départementale 999 P					2	250	
	Départementale 999 P					4	30	
	Boulevard Circulaire Sud Ouest					3	100	
	TGV Interconnexion					2	250	
	RER A					3	100	

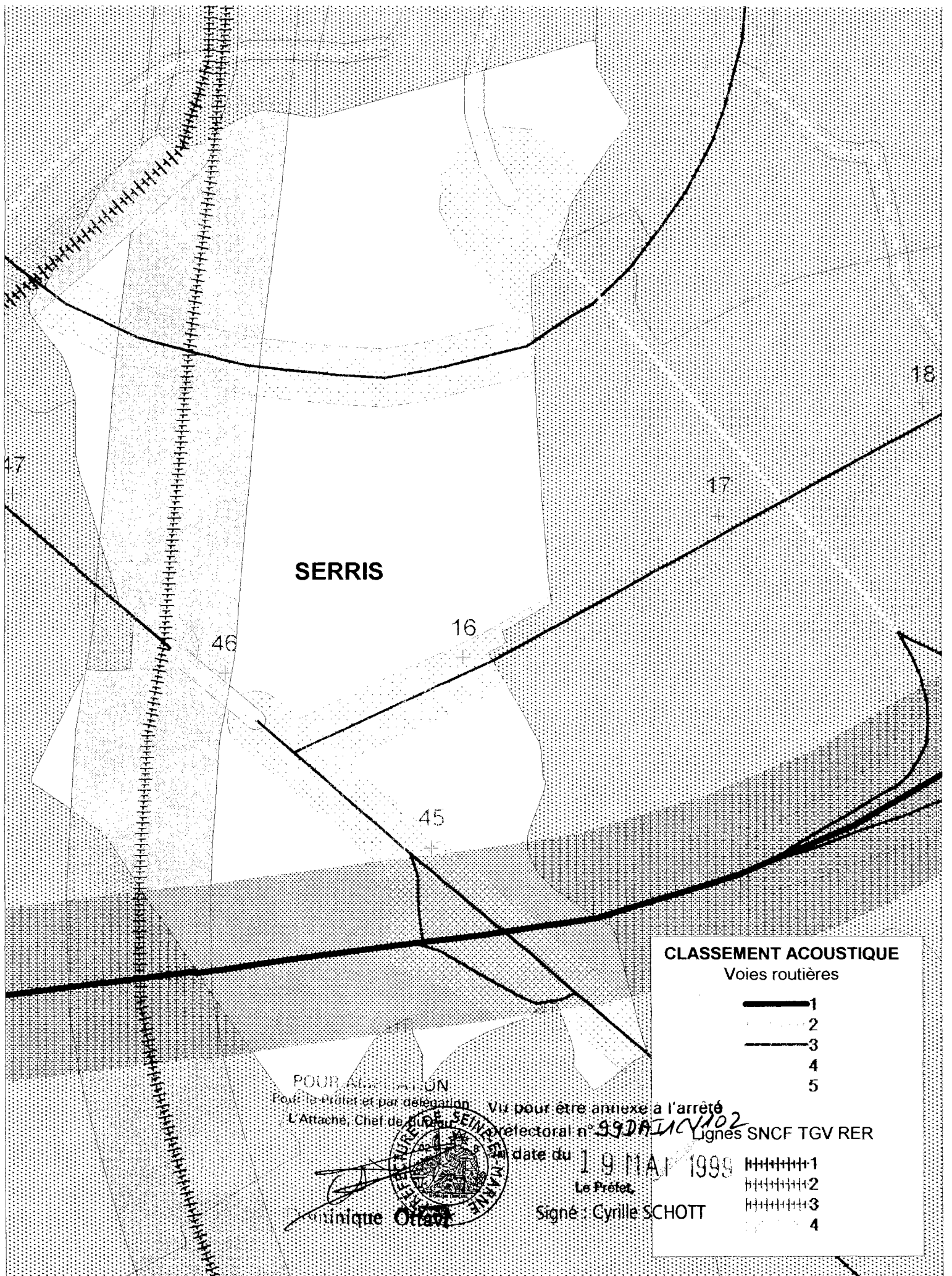
POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



SERRIS

47
46

16

45

17

18

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

POUR ACHETER UN

Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

Voir pour être annexé à l'arrêté

Préfectoral n° 99DAICV102

en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

Lignes SNCF TGV RER

- ||||||| 1
- ||||||| 2
- ||||||| 3
- ||||||| 4

